



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conservatoire du
littoral

76

SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Unité littorale des falaises et valleuses du Pays de Caux

UNE ACTION PARTENARIALE DEPUIS 2007

Le Conservatoire du littoral acquiert des espaces naturels du littoral et des rivages lacustres en vue de préserver les paysages et les richesses écologiques et patrimoniales de ces sites, tout en les rendant accessibles au public. Les terrains du Conservatoire sont ensuite confiés en gestion à des partenaires locaux : collectivités territoriales, établissements publics ou à des associations.

Chaque site est doté d'un plan de gestion, qui définit un projet global ainsi que les actions à mener pour sa préservation, sa mise en valeur et sa restauration. Le gestionnaire est le partenaire privilégié de la mise en œuvre de ces actions.

En Seine-Maritime, le Conservatoire du littoral a confié depuis 2007 la gestion de ses terrains au Conseil Départemental, qui porte depuis plus de 25 ans une politique de préservation de la biodiversité. Ce partenariat fructueux est formalisé par une convention, dont le bilan permet de mesurer le chemin parcouru sur les falaises et valleuses du Pays de Caux en termes de préservation de l'environnement et de connaissances.

Ce document propose une synthèse de ce bilan. Le partenariat entre le Conservatoire du littoral et le Conseil Départemental de Seine-Maritime est d'ores et déjà renouvelé depuis début 2020.

 SEINE-MARITIME



Unité littorale des falaises et vailleuses du Pays de Caux

Derrière la carte postale, l'engagement quotidien d'une équipe

Symbole absolu de la côte normande et de ses paysages mondialement connus, ce défilé de falaises blanches dentelées interrompu par des entailles appelées vailleuses et quelques basses vallées, fait l'objet d'une attention continue à l'échelle du département. Ainsi, 130 km de linéaire côtier et plus de 500 ha sont protégés et gérés par le travail conjoint du Conservatoire du littoral et de son partenaire privilégié, le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

L'unité littorale des falaises et vailleuses du Pays de Caux s'articule autour de deux grandes zones d'intérêt. Reconnaisable grâce à sa majestueuse falaise d'Amont, le Grand Site des falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre est composé des vailleuses d'Antifer, du Fourquet et de Bruneval. Plus au nord autour de Dieppe, sont regroupés les sites du bois de Bernouville, du Cap d'Ailly, de la vallée de la Scie et de la vallée de la Saâne. Les autres sites de l'unité littorale gravitent entre et autour de ces deux ensembles.

Depuis plus de 10 ans maintenant, le Département de la Seine-Maritime est gestionnaire de ces sites. Il mène une politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel par l'intermédiaire de sa compétence sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Plusieurs conventions de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage permettent également à d'autres partenaires de s'impliquer dans des actions menées localement.

L'adaptation au changement climatique et la valorisation des paysages représentent de grands enjeux sur l'ensemble de l'unité littorale, et pour cause : les falaises reculent en moyenne de 20 cm par an et par endroits, certaines pratiques agricoles accentuent l'érosion des sols. La restauration et la préservation des prairies et zones humides sont donc centrales dans les orientations de gestion.

Le bilan positif de ces années de travail main dans la main permet au Conservatoire du littoral et au Département de la Seine-Maritime de poursuivre cette dynamique.



LA CONVENTION DE GESTION

La collaboration entre le Conservatoire du littoral et le Département de la Seine-Maritime a permis de bâtir une vraie dynamique de gestion partenariale formalisée dans un document unique : la convention de gestion.

Gestionnaire de toute l'unité littorale, le Département de la Seine-Maritime finance ses actions par les recettes de la Taxe d'Aménagement des Espaces Naturels Sensibles (TAENS), ressource financière dédiée en partie à la conservation du littoral.

LE BILAN DE GESTION

Depuis 2007, les sites de l'unité littorale des falaises et vallées du Pays de Caux sont au cœur d'une dynamique partenariale solide entre le Conservatoire du littoral et le Département de la Seine-Maritime. Cette dynamique s'appuie sur une méthode et une philosophie communes sur l'intégralité de l'unité littorale, ce qui permet de dépasser les limites administratives intra-départementales inadaptées en matière de gestion d'espaces naturels.

Une vision partagée et des objectifs communs au service de la préservation et de la reconquête des sites naturels.



VISITE DE L'UNITÉ LITTORALE, DEPUIS LA VALLEUSE DE BRUNEVALL...

FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT ET GOUVERNANCE : LA COHÉRENCE COMME MAÎTRE-MOT

Les missions du Conservatoire du littoral, propriétaire, et celles du Département de la Seine-Maritime, gestionnaire, sont complémentaires. Sur certains secteurs ou pour des thématiques spécifiques de gestion, ce socle partenarial intègre des structures locales. Des délégations de gestion du patrimoine bâti et des milieux naturels ont par exemple été délivrées au Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine, à des associations locales, à des communes et communautés de communes, ainsi qu'à des exploitants agricoles.

COMITÉS DE GESTION

Sur les 14 sites de l'unité littorale, 11 disposent d'une entité foncière suffisante pour être doté d'un plan de gestion. Dans ce cadre, un comité de gestion regroupant l'ensemble des acteurs du territoire – partenaires de gestion, institutionnels et financiers – est réuni en moyenne tous les 2 ans pour informer les acteurs des actions menées et échanger sur les orientations stratégiques et les projets. Depuis 2007, 40 comités de gestion ont été réunis. Prise en charge par le gestionnaire ou par le Conservatoire du littoral, l'organisation de ces rencontres a permis de maintenir une dynamique stratégique et opérationnelle sur chacun des 11 secteurs.



... JUSQU'À LA VALLÉE DE LA SAÛNE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La convention de gestion signée entre le Conservatoire du littoral et le Département de la Seine-Maritime a pour objectifs de :

- Confier au Département de la Seine-Maritime la gestion des sites acquis par le Conservatoire du littoral,
- Assurer une gestion pérenne des sites,
- Mener des actions favorables à la conservation des milieux,
- Assurer la surveillance des sites avec les gardes du littoral,
- Permettre une sensibilisation du public,
- Suivre les conventions d'usages,
- Contribuer aux évaluations scientifiques,
- Rassembler régulièrement les acteurs du site dans le cadre de comités de gestion.

FINANCEMENT

Entre 2007 et 2017, le Département de la Seine-Maritime a investi 1,525 million d'euros pour la gestion et la valorisation des sites du Conservatoire du littoral. Sur ce même temps, le Conservatoire du littoral a investi 5 millions d'euros pour les acquisitions foncières et 750 000 euros d'études et de travaux.

Ces dépenses se répartissent selon 4 catégories :

- Frais de personnel pour les actions réalisées en régie,
- Subventions aux partenaires de la gestion,
- Prestations réalisées par des entreprises,
- Animations et accueil du public.

Paysages et milieux

Les enjeux et les objectifs stratégiques de la convention de gestion ont été déclinés en actions mises en œuvre sur l'unité littorale des falaises et valleuses du Pays de Caux.

Ces actions font partie intégrante du bilan de la convention de gestion entre le Conservatoire du littoral et le Département de la Seine-Maritime.

Diversité et richesse des milieux naturels préservés

Les sites de l'unité littorale des falaises et valleuses du Pays de Caux présentent une grande diversité de milieux naturels aux fonctions écologiques importantes comme l'accueil de l'avifaune migratrice sur les basses vallées et sur le plateau, ou encore la limitation du ruissellement et de l'érosion des sols. À ce titre, six milieux naturels présentent des enjeux particuliers : habitats d'intérêt communautaire, habitats patrimoniaux ou hébergeant des espèces patrimoniales. L'unité littorale accueille ainsi (en nombre d'espèces) :

- 47% de la flore régionale,
- 69% de l'avifaune régionale,
- 64% des mammifères de l'ex Haute-Normandie,
- 62% des odonates de l'ex Haute-Normandie (ordre des insectes qui regroupe les libellules et les demoiselles),
- 81% des amphibiens de l'ex Haute-Normandie.

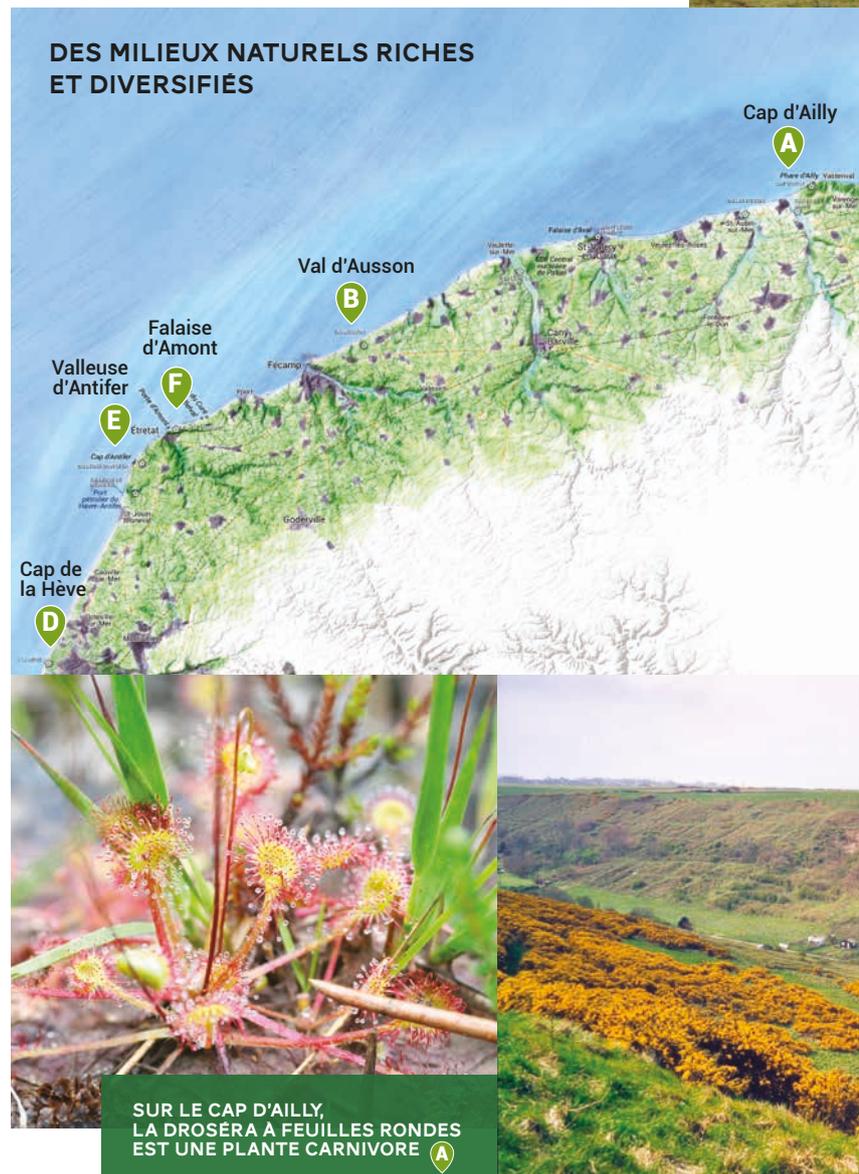
Opérations de restauration et de gestion

Au total, une quinzaine d'opérations de restauration de milieux naturels ont été menées sur l'unité littorale depuis 2007.

- Entre 2013 et 2014, 1,7 ha de landes humides ont été restaurées et les différentes espèces ont colonisé le Cap d'Ailly, grâce à l'abattage puis à l'exportation de pins. **A**
- Une action de restauration de pelouses mésophiles par coupe et exportation d'ajoncs et rosiers a été menée en 2014 sur le Val d'Ausson (0,5 ha). **B**
- En 2017, 0,8 ha de prairies humides sur la basse vallée de l'Yères ont été maintenues par fauche, avec exportation en traction animale ; 6 espèces patrimoniales ont été comptabilisées sur cette parcelle. **C**
- De même, les prairies mésophiles ont été maintenues sur le Cap de la Hève entre 2015 et 2017 par fauche avec exportation mécanique cette fois-ci, sur 1,7 ha de prairie gérée grâce à la Gesse de Nissolle. **D**
- Le pâturage extensif a permis de maintenir le bon équilibre des landes humides et des prairies mésophiles (ou de fauche), sur le Cap d'Ailly **A** et la Vallée d'Antifer **E** à partir de 2007.

Amélioration de la connaissance et des suivis

Dans le prolongement de la restauration des milieux naturels, la mise en place et l'amélioration des suivis naturalistes ont considérablement enrichi les connaissances en lien avec la biodiversité. Depuis 2007, plus de 351 études et suivis ont été réalisés par le Département sur la faune, la flore et les milieux naturels des sites du Conservatoire du littoral, permettant ainsi d'identifier 1 663 espèces animales et végétales sur l'ensemble de l'unité littorale.





LE CHOU MARIN EST CARACTÉRISTIQUE DE LA FLORE MARITIME PRÉSENTE SUR L'UNITÉ LITTORALE



LE COTEAU EST DE LA VALLEUSE D'ANTIFER (E)

LA VUE DE LA FALAISE D'ÉTRETAT (F)



LA VALLÉE DE LA SCIE (G)



PRAIRIES HUMIDES LE LONG DE LA SCIE (G)



Basse vallée de l'Hyères (C)
Vallée de la Scie (G)
EPPE (G)
La Scie

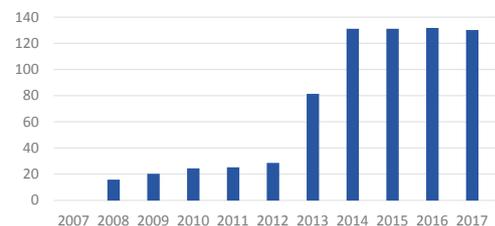
FOCUS RESTAURATION ET GESTION

En tant que propriétaire et gestionnaire de l'unité littorale, le Conservatoire du littoral et le Département de la Seine-Maritime ont réalisé les missions suivantes, toujours dans l'objectif de préserver et reconquérir le patrimoine naturel et les paysages :

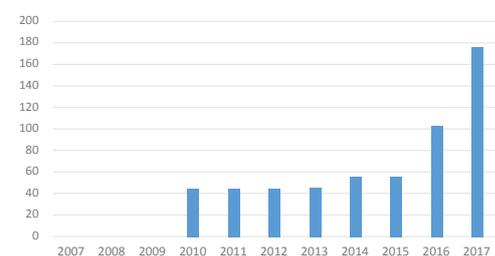
- Restauration des milieux naturels,
- Préservation des milieux naturels (gestion et libre évolution),
- Entretien courant des limites de propriétés et de cheminements,
- Contrôle du développement des espèces exotiques envahissantes.

une cinquantaine d'actions d'entretien ont été réalisées chaque année. De même, une quinzaine d'actions de restauration de milieu naturel ont été réalisées.

Évolution de la surface d'habitats d'intérêt communautaire



Évolution du nombre d'espèces patrimoniales



DES PELOUSES AÉROHALINES COUVRENT L'OUEST DU VAL D'AUSSON (B)

Usages et accueil

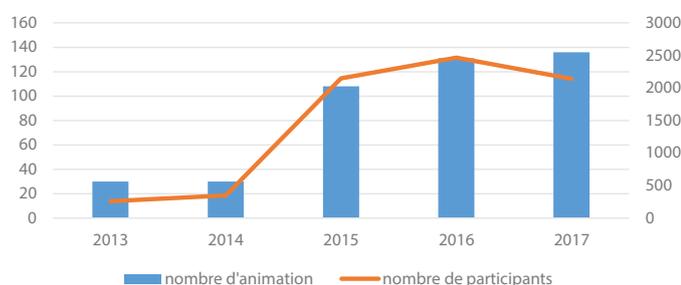
Sentier du littoral

L'amélioration de la continuité du sentier du littoral est un axe fort de la convention de gestion de l'unité littorale. Ainsi, l'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral a permis depuis 2010 au Département de la Seine-Maritime de mener le projet de réhabilitation du sentier du littoral entre le Tréport et Le Havre. Entre 2007 et 2017, le sentier du littoral a donc été redéfini et balisé sur la basse vallée de l'Yères, le Cap d'Ailly et le secteur d'Antifer ; le mobilier et la signalétique ont été installés par Département de la Seine-Maritime.

Accueil du public

L'accueil du public est un objectif central, auquel le Département contribue largement via la mise en place d'un programme annuel d'animations, gratuit et ouvert à toutes et tous : grand public, scolaires... Depuis 2013, plus de 7 000 personnes ont ainsi participé à des activités proposées par le Département de la Seine-Maritime sur les sites du Conservatoire du littoral. L'installation de 6 éco-compteurs a d'ailleurs permis de comptabiliser le passage de plus de 300 000 personnes sur l'ensemble des sites en 2016 et 2017.

Évolution des animations nature du Département sur les sites du CDL



Usages agricoles

L'agriculture est présente sur l'unité littorale des falaises et valleuses du Pays de Caux. Le Département de la Seine-Maritime et le Conservatoire du littoral ont travaillé en partenariat avec la profession agricole pour la gestion de plusieurs sites. Le maintien et le développement de pratiques agricoles soucieuses d'un développement durable et contribuant à la gestion des espaces naturels littoraux ont guidé les actions mises en place à travers des cahiers des charges adaptés. Avec la SAFER, le Conservatoire du littoral et la Chambre d'Agriculture, le Département de la Seine-Maritime a mis en place une douzaine de cahiers des charges différents, adaptés aux enjeux et objectifs des sites. Ainsi, des actions telles que l'installation d'équipements (clôtures, abreuvoirs) et l'application de mesures de gestion écologique (pâturage) ont permis de préserver les milieux et habitats fragiles. 17 conventions d'usages agricoles sont actuellement en vigueur, sur 200 ha. En 10 ans, les surfaces qui font l'objet d'un usage agricole ont plus que triplé, en passant de 58 à 200 ha.



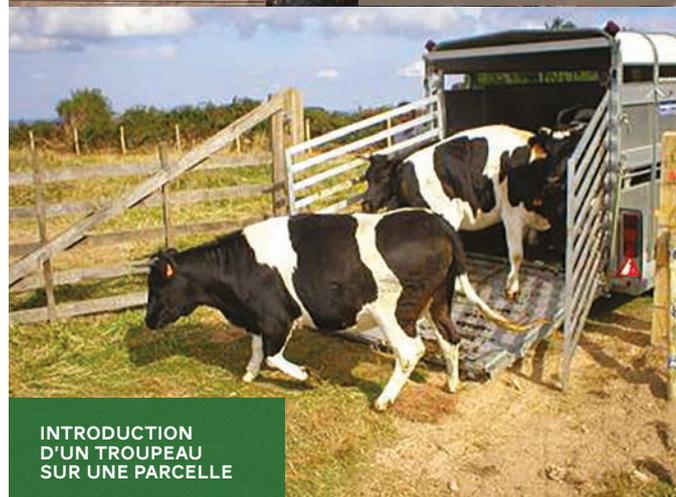
LES RANDONNEURS SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À ARPENTER LES SENTIERS DE L'UNITÉ LITTORALE, ICI SUR LA COMMUNE DE CRIEL-SUR-MER.



SIGNALÉTIQUE SUR LE SITE, INSTALLÉE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL



L'OBSERVATOIRE DE LA BASSE VALLÉE DE L'YÈRES



INTRODUCTION D'UN TROUPEAU SUR UNE PARCELLE

Valorisation du patrimoine bâti

Le Conservatoire du littoral a acquis ces dernières années plusieurs éléments de patrimoine bâti. Il étudie aussi la valorisation des phares qui pourraient à terme lui être affectés. Dans ce cadre, il rassemble les acteurs autour d'un diagnostic et de perspectives de valorisation pour construire des projets de territoire partagés. Une fois les projets et plans de financement stabilisés, il pourra mettre en œuvre des actions de restauration de ce patrimoine bâti qui seront gérées par des structures locales dans le cadre de conventions.

FOCUS INTERVENTION FONCIÈRE

La stratégie d'acquisition foncière 2015-2050 Rivages de Normandie

L'acquisition foncière est la clé de la préservation des espaces. La stratégie d'intervention foncière 2015-2050 Rivages de Normandie est fondée sur une analyse fine des sites composant l'unité littorale des falaises et valleuses du Pays de Caux. Révisée en 2015 en concertation avec les services de l'État et des collectivités, les gestionnaires des sites et l'ensemble des acteurs de la protection des rivages, elle a permis d'identifier les priorités d'intervention du Conservatoire du littoral ; l'objectif est de couvrir un tiers du linéaire côtier normand en 2050.

DEPUIS 2007, L'INTERVENTION FONCIÈRE EN CHIFFRES CLÉS

PLUS DE
200 ha
ACQUIS OU
AFFECTÉS



+75 %
DE SURFACES
ACQUISES ENTRE
2008 ET 2017



36
ACTES SIGNÉS



COMME LA GRANGE PEINTE PAR
MONET DANS LA VALLEE DE LA
SCIE, PLUSIEURS ÉLÉMENTS
DE PATRIMOINE BÂTI ONT ÉTÉ
ACQUIS AFIN D'ÊTRE RESTAURÉS
OU VALORISÉS

LE SENTIER DU
LITTORAL PERMETTRA
À L'AVENIR DE RELIER
LE TRÉPORT ET LE
HAVRE



LES PARTENARIATS

Pour accomplir leurs missions, le Conservatoire du littoral et le Département de la Seine-Maritime s'associent à de nombreuses structures grâce à des conventionnements.

Des partenariats sont ainsi en place avec divers acteurs pour assurer les usages récréatifs et sportifs de l'unité littorale. Une convention à l'échelle normande a notamment été signée dans l'objectif d'encadrer l'usage de vol libre sur les terrains du Conservatoire du littoral avec la Ligue de vol libre de Normandie.

Le Conservatoire du littoral étudie également des demandes de manifestations de plus en plus nombreuses : trails, tournages, courses d'orientation... Elles sont étudiées en tenant compte des impacts potentiels sur les sites et en veillant à la compatibilité entre différents usages. Une charte Natura 2000 de bonnes pratiques a été proposée pour l'encadrement des trails.

Concernant la chasse, le Conservatoire du littoral travaille aux côtés de 6 associations cynégétiques en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de Seine-Maritime pour réguler certaines espèces et éviter les dégâts dans les parcelles riveraines.

Pour la gestion de certains milieux particulièrement sensibles, le Département de la Seine-Maritime a développé un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie, qui mobilise par exemple son propre cheptel pour préserver les milieux riches et fragiles que sont les landes humides.

[USAGES ET ACCUEIL]



D'ICI 2026 SUR LA FALAISE
D'AMONT, LA CHAPELLE
NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE
AURA BÉNÉFICIÉ D'UN
PROGRAMME DE RESTAURATION

En route vers 2026... et au-delà !

Après plus de 12 années de travail commun et l'établissement d'un véritable socle partenarial, le Conservatoire du littoral et le Département de la Seine-Maritime ont renouvelé leur engagement en signant en 2020 une nouvelle convention de gestion, qui prolonge la dynamique partenariale pour les 6 prochaines années.

L'unité littorale des falaises et valleuses du Pays de Caux est aujourd'hui constituée d'un ensemble de 14 sites, avec l'intégration du site de la Valleuse d'Yport au Grand Site des falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre. Sur toute la durée de la convention, le Conservatoire du littoral et le Département de la Seine-Maritime établissent une programmation précise sur chaque site de l'unité littorale, pour cibler les actions à réaliser et sélectionner avec les acteurs locaux les axes prioritaires.

L'accent sera particulièrement mis sur le bâti et l'accueil du public, qui représentent un fort potentiel sur l'intégralité de l'unité littorale cauchoise. Des programmes de valorisation seront menés sur les éléments de patrimoine acquis par le Conservatoire du littoral, en partenariat avec des structures locales. À ce titre, le phare d'Antifer et le phare du Cap d'Ailly feront l'objet d'un programme d'ouverture au public, de même que le clos-masure du Tilleul, prochainement au cœur d'un programme de restauration et de valorisation. À Étretat, la chapelle Notre-Dame-de-la-Garde sera restaurée, tout comme la grange peinte par Monet à Hautot-sur-Mer.

Les paysages typiques de la côte normande et leur patrimoine naturel à fort enjeu resteront au centre de l'action partenariale, avec un renforcement des interventions sur les hauts de falaises, les valleuses et les basses vallées. La politique d'acquisition volontariste menée par le Conservatoire du littoral et identifiée dans sa stratégie d'intervention sera poursuivie, ainsi que la restauration et la gestion des milieux naturels, dans l'objectif de renforcer ce réseau de sites naturels d'exception.

RETROUVEZ LES BROCHURES DE LA
COLLECTION SUR LE SITE INTERNET

www.conservatoire-du-littoral.fr

ACCÉDEZ À LA BASE
DE DONNÉES DES PLANS
DE GESTION :



CONTACT

Conservatoire du littoral
Délégation Normandie
CITIS - Le Pentacle - 5, avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint Clair
Tel : 02 31 15 30 90
normandie@conservatoire-du-littoral.fr

En partenariat avec

